

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 328 /2025

A LA SOCIETE BEIJING FANGLIAN TECHNOLOGIE C.o Ltd

Après avoir reçu le contrat du marché 025/RLT/DTC/DAP/SNCC/2025, conclu avec la Société Nationale des Chemins de fer du Congo pour un montant total hors taxe dollars américains Huit cent dix-sept mille cent quatre-vingt-un, cinquante centimes (USD 817 181,50) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille sept cent vingt, vingt-sept centimes (USD 5 720,27), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/12/2025

Directeur Administratif et Financier



Secrétaire de l'Etablissement
ARMP
Direction Générale

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général